

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Beaune-sur-Arzon
se réunira, en séance ordinaire le 20 mars 2026, à 19 heures 00.

Objet de la réunion

Délibération secrétaire de séance
Election du maire
Fixation du nombre d'adjoints
Election des adjoints
Charte de l'élu local
Approbation PV dernier conseil
Désignation représentants organismes extérieurs
Détermination des indemnités de fonction des élus
Informations diverses

Fait à Beaune-sur-Arzon, le 16 mars 2026

Le Maire

